

Flash-CSEC 30 09 2020



Consultation sur la situation économique et financière de Pôle emploi

La **CGT-FO**, au regard des réponses apportées en commission économique et financière a choisi de se faire assister d'un expert afin de faire analyser les comptes de Pôle emploi, d'abord pour un Diagnostic économique et financier en lien avec le plan stratégique, ensuite sur :

- Analyse de la sous-traitance
- Impact de la politique de rémunération sur la masse salariale, et sur les subventions des CSE des établissements :
- Politique promotionnelle et impact de la classification sur les rémunérations
- Analyse de l'exercice en cours et des impacts Covid
- Prime Covid
- Impact financier de la baisse du nombre de jours de fractionnement sur les indemnités différentielles
- Origine du financement des renforts CDD
- Analyse de la politique d'emploi
- Mouvements de personnel, fluidité des mobilités
- Précarité, motifs d'inaptitude, départs, absentéisme.

De façon majoritaire, avec la CGT, la FSU et le STC, la **CGT-FO** a porté au vote le mandatement de l'expert comme le prévoit la loi et l'accord d'entreprise en vigueur. MAIS la direction générale, en toute illégalité, a refusé de mettre au vote l'expertise...

Que pourrions-nous découvrir pour que Pôle Emploi prenne le risque de perdre en justice si nous décidions d'y porter l'affaire pour défendre les intérêts matériels et moraux des agents et cadres de l'entreprise ?

Quelques chiffres :

30 MILLIONS-) IJSS liées aux arrêts maladie COVID qui financeraient et la prime COVID et les renforts CDD

40 MILLIONS-) montant de provision des congés payés dont on sait que seuls 20% au maximum correspond à la réalité mais qui permet de masquer le gain fait par Pôle Emploi en lien avec le COVID et qui permettrait de négocier une augmentation générale des salaires telle que la **CGT-FO** la revendique légitimement pour les salariés de Pôle Emploi. Quoi qu'il en soit, quand la cour des comptes épingle Pôle Emploi dans son dernier rapport (et les cadres dirigeants ne sont pas les seuls à en prendre pour leur grade... on peut d'ailleurs se demander si on n'a pas voulu avec cet arbre... cacher la forêt ?), n'est-il pas légitime que les salariés, par leur représentants, cherchent à y voir clair... par eux-mêmes avec leur propre expert ?

Et si la direction n'a rien à cacher comme elle le dit, que craint-elle ?



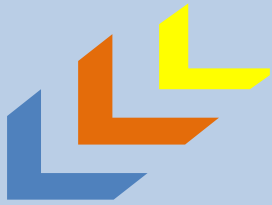
La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fo.poleemploi/>



Consultation sur le projet « Nouveau suivi »

La **CGT-FO** demande le report de ce point qui prévoit de nouvelles formations qui ne seront étudiées par la commission de branche (CPNF) qu'au mois d'octobre 2020. La Direction Générale, une fois de plus, ne respecte pas la CCN de Pôle emploi et refuse le report.

Or, le projet « nouveau suivi » n'est pas qu'une simple modalité de service aux DE, soi-disant adaptée à leurs besoins. Ce projet comme d'autres, s'appuyant sur toujours plus de dématérialisation et de réseaux sociaux, donc mise à distance, va permettre encore et toujours plus de gains de productivité. Et qui dit « gains de productivité » dit « salariés en moins » en proportion de la charge à absorber. L'importante augmentation du chômage en cours nous préserve d'un PSE à Pôle Emploi... pour l'instant. Mais ce tout dématérialisé avec l'aide d'un outil PIX développé par une start-up d'Etat conventionné par Pôle Emploi pourrait permettre à terme un suivi d'une partie des demandeurs d'emploi... sans conseiller. Alors ?

***Défendre nos métiers / Défendre notre emploi / Défendre notre outil de travail
Tout est lié.***

***Résister
Revendiquer
Reconquérir***



La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fo.poleemploi/>